

Municipalité de Lejeune

Procès-verbal de la séance du conseil municipal tenue le mardi 16 août 2016 à 20h00 à la salle municipale, lieu ordinaire du conseil.

Étaient présents :

Monsieur Patrice Dubé	Pro-Maire
Monsieur Réjean Albert	Conseiller siège 2
Monsieur Fernand Albert	Conseiller siège 3
Monsieur Norbert Michaud	Conseiller siège 6

Madame Chantale Gilbert	Secrétaire de la séance du conseil
-------------------------	------------------------------------

Poste Vacant :	Conseiller siège 1
	Conseiller siège 4
	Conseiller siège 5

5 personnes assistent à la rencontre

1. Ouverture de la séance

M. Patrice Dubé souhaite la bienvenue, constate le quorum à 20h00 et déclare la séance ouverte.

Réso 2016-97

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Réjean Albert, appuyé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le point «affaires nouvelles» ouvert.

Adoptée

Réso 2016-98

3. Adoption du procès-verbal

Il est proposé par Fernand Albert, appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal du 4 juillet 2016.

Adoptée

Réso 2016-99

4. Acceptation des comptes du mois

Il est proposé par Réjean Albert, appuyé par Fernand Albert et résolu unanimement d'accepter les comptes du mois de juillet au montant de 25 813.35 \$.

Je certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses précitées et autorisées par le conseil municipal.

Chantale Gilbert, secrétaire trésorière par intérim

Adoptée

5. Correspondances

Déposé au conseil

6. Résolutions

Réso 2016-100

a) Sel à glace pour les routes d'hiver

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Fernand Albert de faire l'achat du sel d'hiver selon la soumission de Sel Warwick au montant de 119.75 \$/tonnes. L'an passé nous avons pris 36 tonnes, nous commanderons la même quantité.

Adoptée

Réso-2016-101

b) Embauche du secrétaire trésorier adjoint par intérim

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Norbert Michaud, et résolu unanimement d'engager Jean-Jacques Bonenfant au poste de secrétaire trésorier adjoint par intérim pour une période indéterminée.

Adoptée

Réso-2016-102

c) Élection : Président d'élection et secrétaire d'élection

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Réjean Albert, et résolu unanimement de nommer Jean-Jacques Bonenfant comme président d'élection et Chantale Gilbert comme secrétaire d'élection pour les élections du 2 octobre 2016.

Adoptée

Réso-2016-103

d) Établir la rémunération pour le personnel électoral

Il est proposé par Norbert Michaud et appuyé par Réjean Albert, et résolu unanimement que la rémunération payable lors d'élection est celle prévue dans la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, chapitre E-2-2, article 580.

Adoptée

Réso-2016-104

e) Délégation du pouvoir

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé par Norbert Michaud, et résolu unanimement que le président des élections, Jean-Jacques Bonenfant, ait le pouvoir de faire l'achat du matériel nécessaire au bon déroulement des élections.

Adoptée

Réso-2016-105

f) Ordinateur au bureau municipal

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Norbert Michaud, et résolu unanimement que l'ordinateur au bureau de la directrice adjointe est désuet et est souvent en panne. L'achat d'un ordinateur de bureau est nécessaire ainsi que les logiciels appropriés pour le bon fonctionnement de la municipalité.

Adoptée

Réso-2016-106

g) Modification du règlement 204

Ayant pour but de modifier la grille de spécifications du règlement de zonage no 204.

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un nouveau règlement de zonage en février 2015;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement de zonage no 204 afin de changer les usages permis dans la zone agricole EF-agroforestier-culture;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné à la séance du conseil du 4 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Albert, appuyé par Norbert Michaud et résolu unanimement d'adopter le règlement no 210, intitulé :

Modifications de la grille de spécifications du règlement de zonage no 204 :

ARTICLE 1 : Objectif du règlement

Le présent règlement a pour objectif de modifier les usages permis dans la zone EF-Agroforestier : Culture pour enlever l'usage 8131 et d'y ajouter les usages 8194 (Ferme : produits de l'érable à plus de 50%) et 8011 (cabane à sucre).

ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent entre en vigueur conformément à la loi.

Patrice Dubé – Maire

Chantale Gilbert – secrétaire trésorière

Adoptée

Réso-2016-107

h) Route des Monts Notre-Dame

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Réjean Albert, et résolu unanimement de donner l'autorisation d'utiliser 2000\$ provenant des Fonds de Développement du Territoire pour la création de la Route Des Monts Notre-Dame.

Adoptée

Réso-2016-108

i) Nouveau règlement concernant les terres refaites

Il est proposé par Fernand Albert et appuyé par Réjean Albert, et résolu unanimement de se renseigner pour faire un nouveau règlement concernant les terres refaites, c'est-à-dire interdire la plantation d'arbres (par exemple : peuplier faux-trembles, épinettes, sapin, érable) sur les terres agricoles.

Adoptée

Réso-2016-109

j) Demande de don

Il est proposé par Réjean Albert et appuyé par Fernand Albert, et résolu unanimement de faire un don de 25\$ pour la duchesse des pompiers de Squatec.

Adoptée

7. Divers

- a) Avis d'élection 2 octobre publié au Dépanneur et à la municipalité
- b) Loyer 73 doit nous remettre les clés des loisirs, car il est inutile pour eux de passer dans les loisirs pour se rendre à leur locker, vu qu'ils peuvent s'y rendre par l'extérieur. Une nouvelle serrure sera posé afin qu'ils soient les seuls à posséder la clé, avec la municipalité.
- c) Vitrine promotionnelle de l'aire d'accueil du centre Info-touristique de Dégelis nous est offert et il est convenu d'y exposer des produits fait des artisans de notre village.
- d) Demande de droit de passage sur l'ancien dépotoir pour le débardage du bois du lot 12 rang 2, propriété de Valentin Deslauriers. Le débardage durera 2-3 jours et le Groupement Forestier fera les travaux. Il est conclu que le conseil accepte sa demande mais lui indique qu'il doit le faire avant la construction de la tour de communication prévue bientôt.

7. Affaires nouvelles

Aucune

8. Période de questions

Aucune question n'est posée.

9. Levée de l'assemblée

Le pro-maire Patrice Dubé propose la levée de la séance à 20h25.

Patrice Dubé

Chantale Gilbert

Je, Patrice Dubé, pro-maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.